
États financiers non consolidés Hôpital Montfort

31 mars 2022

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------|
| Responsabilités de la direction | 1 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2-3 |
| État non consolidé de la situation financière | 4 |
| État non consolidé de l'évolution des soldes de fonds | 5 |
| État non consolidé des gains (pertes) de réévaluation cumulés – fonds d'opération | 6 |
| État non consolidé des résultats | 7 |
| État non consolidé des flux de trésorerie | 8 |
| Notes complémentaires | 9-25 |

Responsabilités de la direction

Le 13 juin, 2022

La direction de l'Hôpital est responsable des états financiers non consolidés, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a dressé les états financiers non consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers non consolidés exposent fidèlement la situation financière de l'Hôpital au 31 mars 2022, ainsi que l'évolution des soldes de fonds, les gains (pertes) de réévaluation, les résultats de ses activités et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'Hôpital sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers non consolidés.


Le conseil d'administration veille à ce que la direction de l'Hôpital s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers non consolidés. Le conseil d'administration accomplit ses fonctions d'examen des états financiers non consolidés principalement par l'entremise du comité de gestion et d'audit. Le comité de gestion et d'audit rencontre la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des résultats des travaux d'audit et des questions de présentation de l'information financière, et pour s'assurer que chacune des parties s'acquitte bien de ses responsabilités. L'auditeur externe a libre accès au comité de gestion et d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers non consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur nommé par les membres de l'Association de l'Hôpital Montfort. Le rapport de l'auditeur indépendant exprime son opinion professionnelle sur les états financiers non consolidés, précise ses responsabilités et l'étendue de l'audit.



Dr. Bernard Leduc

Président-directeur général



Mélanie Dubé

Vice-présidente, Performance, Services généraux et chef de la direction financière

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Association
Hôpital Montfort

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de Hôpital Montfort (l'« Hôpital »), qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, et les états non consolidés de l'évolution des soldes de fonds, des gains (pertes) de réévaluation cumulés, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'Hôpital au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains (pertes) de réévaluation cumulés et de ses flux de trésorerie non consolidée pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Hôpital conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Hôpital ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Hôpital.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Hôpital.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Hôpital à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Tel qu'il est exigé par la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario, nous déclarons que, à notre avis, les principes comptables contenus dans les normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 13 juin, 2022

Hôpital Montfort
État non consolidé de la situation financière
 au 31 mars 2022

| Notes | Fonds d'opération \$ | Fonds de réserves pour immobilisations \$ | 2022 Total \$ | 2021 Total \$ |
|-----------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Actif | | | | |
| À court terme | | | | |
| | 27 445 229 | 4 470 979 | 31 916 208 | 48 510 452 |
| | Encaisse | | | |
| 3 | 31 892 329 | — | 31 892 329 | 29 114 769 |
| | Débiteurs | | | |
| | 2 310 953 | — | 2 310 953 | 2 284 932 |
| | Stocks | | | |
| | 3 275 131 | — | 3 275 131 | 3 307 770 |
| | Frais payés d'avance | | | |
| 4 | — | 7 950 000 | 7 950 000 | 7 027 960 |
| | Tranche échéant à court terme des placements | | | |
| | 16 265 571 | (16 265 571) | — | — |
| | Avances interfonds, sans intérêt | | | |
| | 81 189 213 | (3 844 592) | 77 344 621 | 90 245 883 |
| 4 | 3 433 544 | 32 653 622 | 36 087 166 | 28 964 813 |
| | Placements | | | |
| | 364 584 | — | 364 584 | 583 334 |
| | Compte débiteur à long terme | | | |
| 5 | 266 859 043 | — | 266 859 043 | 266 202 035 |
| | Immobilisations | | | |
| 6 | 14 269 502 | — | 14 269 502 | 11 807 260 |
| | Actifs incorporels | | | |
| | 284 926 673 | 32 653 622 | 317 580 295 | 307 557 442 |
| | 366 115 886 | 28 809 030 | 394 924 916 | 397 803 325 |
| Passif | | | | |
| À court terme | | | | |
| 8 | 51 123 655 | — | 51 123 655 | 59 175 558 |
| | Créditeurs et frais courus | | | |
| | 2 246 813 | — | 2 246 813 | 2 295 989 |
| | Produits reportés | | | |
| | 53 370 468 | — | 53 370 468 | 61 471 547 |
| 9 | 12 011 639 | — | 12 011 639 | 11 381 939 |
| | Retenue de garantie | | | |
| | Avantages sociaux futurs | | | |
| 10 | 218 838 328 | — | 218 838 328 | 215 749 216 |
| | Apports reportés afférents aux immobilisations | | | |
| | 230 849 967 | — | 230 849 967 | 227 172 685 |
| | 284 220 435 | — | 284 220 435 | 288 644 232 |
| 16 et 17 | | | | |
| | Engagements contractuels et éventualités | | | |
| Solde de fonds | | | | |
| | 81 879 813 | — | 81 879 813 | 75 413 143 |
| | Fonds d'opération | | | |
| | Fonds de réserves pour immobilisations | | | |
| | — | 28 809 030 | 28 809 030 | 31 554 963 |
| | Part locale des coûts de cycle de vie des édifices | | | |
| | — | — | — | 2 190 875 |
| | Projets de transformation | | | |
| | 81 879 813 | 28 809 030 | 110 688 843 | 109 158 981 |
| | Gains de réévaluation cumulés | | | |
| | 15 638 | — | 15 638 | 112 |
| | 81 895 451 | 28 809 030 | 110 704 481 | 109 159 093 |
| | 366 115 886 | 28 809 030 | 394 924 916 | 397 803 325 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Au nom du conseil

 , Administrateur

 , Administrateur

Hôpital Montfort

État non consolidé de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2022

| | Fonds de réserves pour immobilisations | | | | |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|---------------|
| | Part locale | | | | |
| | Fonds d'opération | des coûts de cycle de vie des édifices | Projets de transformation | 2022 Total | 2021 Total |
| Note | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde de fonds | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 75 413 143 | 31 554 963 | 2 190 875 | 109 158 981 | 108 873 761 |
| Excédent des produits par rapport aux charges | 854 339 | 631 666 | 43 857 | 1 529 862 | 285 220 |
| Virement interfonds | 5 612 331 | (3 377 599) | (2 234 732) | — | — |
| Solde à la fin de l'exercice | 81 879 813 | 28 809 030 | — | 110 688 843 | 109 158 981 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Hôpital Montfort**État non consolidé des gains (pertes) de réévaluation cumulés – fonds d’opération**

Exercice terminé le 31 mars 2022

| | 2022 | 2021 |
|---------------------------------------------------------------|---------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début de l’exercice | 112 | (131 243) |
| Gains non réalisés sur les placements et la perte de change | 15 526 | 131 355 |
| Gains de réévaluation cumulés à la fin de l’exercice | 15 638 | 112 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Hôpital Montfort
État non consolidé des résultats
 Exercice terminé le 31 mars 2022

| | Fonds d'opération | Fonds de réserves pour immobilisations | 2022 Total | 2021 Total |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------------------------|--------------------|---------------|
| Notes | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | | |
| Allocations du Ministère de la Santé de l'Ontario et Santé Ontario | 201 598 239 | — | 201 598 239 | 194 381 816 |
| Services aux patients | 35 160 985 | — | 35 160 985 | 37 023 889 |
| Services auxiliaires et autres | 3 742 017 | — | 3 742 017 | 4 451 358 |
| Programmes à financement spécifique | 3 524 975 | — | 3 524 975 | 3 340 187 |
| Suppléments pour chambres et quote-part des patients | 1 319 264 | — | 1 319 264 | 1 668 529 |
| Intérêts et autres produits de placements | 266 942 | 675 523 | 942 465 | 1 301 932 |
| Amortissement des apports afférents aux immobilisations | 9 819 455 | — | 9 819 455 | 7 461 349 |
| 10 | 255 431 877 | 675 523 | 256 107 400 | 249 629 060 |
| Charges | | | | |
| Salaires | 115 147 832 | — | 115 147 832 | 117 966 377 |
| Avantages sociaux | 36 967 989 | — | 36 967 989 | 34 541 268 |
| Fournitures et autres charges | 43 902 145 | — | 43 902 145 | 44 306 540 |
| Honoraires médicaux | 22 741 099 | — | 22 741 099 | 21 867 360 |
| Fournitures médicales et chirurgicales | 11 125 848 | — | 11 125 848 | 10 342 663 |
| Médicaments | 3 912 208 | — | 3 912 208 | 3 690 173 |
| Programmes à financement spécifique | 3 524 975 | — | 3 524 975 | 3 372 575 |
| Amortissement des immobilisations | 14 549 517 | — | 14 549 517 | 11 652 470 |
| Amortissement des actifs incorporels | 2 705 925 | — | 2 705 925 | 1 604 414 |
| 12 | 254 577 538 | — | 254 577 538 | 249 343 840 |
| Excédent des produits par rapport aux charges | | | | |
| | 854 339 | 675 523 | 1 529 862 | 285 220 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Hôpital Montfort

État non consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2022

| | Notes | 2022 \$ | 2021 \$ |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------------|--------------|
| Activités de fonctionnement | | | |
| Excédent des produits par rapport aux charges | | 1 529 862 | 285 220 |
| Ajustements pour : | | | |
| Amortissement des immobilisations | | 14 549 517 | 11 652 470 |
| Amortissement des actifs incorporels | | 2 705 925 | 1 604 414 |
| Amortissement des apports afférents aux immobilisations | | (9 819 455) | (7 461 349) |
| Amortissement des primes/escomptes sur les placements | | 54 354 | 310 788 |
| Gains de réévaluation sur placements | | (10 490) | (168 758) |
| Perte sur radiation d'immobilisations | | 137 693 | — |
| Variation des avantages sociaux futurs | | 629 700 | 696 600 |
| | | 9 777 106 | 6 919 385 |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement | 13 | (1 598 729) | 3 355 778 |
| | | 8 178 377 | 10 275 163 |
| Activités d'investissement | | | |
| Acquisition d'immobilisation corporelles | | (24 440 290) | (71 428 385) |
| Acquisition d'actifs incorporels | | (5 168 167) | (3 369 791) |
| Acquisition de placements | | (17 599 524) | (1 106 863) |
| Cession de placements | | 9 526 793 | 19 013 898 |
| | | (37 681 188) | (56 891 141) |
| Activité de financement | | | |
| Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations | 10 | 12 908 567 | 67 562 456 |
| (Diminution) augmentation nette de l'encaisse | | (16 594 244) | 20 946 478 |
| Encaisse au début | | 48 510 452 | 27 563 974 |
| Encaisse à la fin | | 31 916 208 | 48 510 452 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

1. Statut et nature des activités

Hôpital Montfort (l' « Hôpital ») est une personne morale sans capital-actions à but non lucratif, constituée le 15 juillet 1969 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario, dédiée aux soins des patients, à l'éducation des professionnels de la santé et au progrès de la science médicale. L'Hôpital est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, il est exonéré d'impôt sur le revenu. La poursuite des activités dépend du financement reçu du Ministère de la Santé de l'Ontario (« MSO ») par l'entremise de Santé Ontario (« SO »).

En vertu de la Loi sur l'assurance maladie et de ses règlements, l'Hôpital est financé principalement par la province de l'Ontario conformément aux dispositions budgétaires établies par le MSO et Santé Ontario. Ces états financiers reflètent les ententes de financement convenues approuvées par le MSO et SO pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

2. Méthodes comptables

Les états financiers non consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'Hôpital a choisi d'appliquer les chapitres de la série SP-4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les états financiers non consolidés tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Entités contrôlées

L'Hôpital exerce un contrôle sur Santé Montfort du fait que la majorité des membres du conseil d'administration sont également membres du conseil d'administration de l'Hôpital. De plus, l'Hôpital exerce un contrôle sur l'Institut du savoir Montfort (l' « Institut ») en tant que membre unique de l'Institut. L'Institut a également une obligation de reddition de comptes auprès du conseil d'administration de l'Hôpital. Les données financières de ces entités ne sont pas consolidées dans les états financiers non consolidés de l'Hôpital, mais sont fournies à la note 14.

Comptabilité par fonds

L'Hôpital utilise la comptabilité par fonds pour comptabiliser ses activités, soit le Fonds d'opération pour ses opérations quotidiennes et le Fonds de réserves pour immobilisations. Ce dernier comprend la Réserve « Part locale des coûts de cycle de vie des édifices » qui servira à financer l'acquisition future des immobilisations et le Fonds « Projets de transformation » qui servira à financer des projets de nature capitale d'envergure prévus au cours des prochaines années.

Instruments financiers

L'Hôpital évalue ses actifs et ses passifs financiers de la façon suivante :

Encaisse

L'encaisse est évaluée à la juste valeur.

Débiteurs

Les débiteurs sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces actifs financiers sont présentés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Placements

Les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur. Ces placements peuvent être vendus à la suite des fluctuations de marché ou encore pour combler un besoin de liquidité de l'Hôpital ou autre. Les justes valeurs des placements et la hiérarchie de ces justes valeurs sont présentées à la note 4. Elles sont établies en fonction des cours de marché et de techniques d'évaluation fondées sur des données observables.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état non consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Les autres placements sont évalués au coût après amortissement de la prime ou escompte, le cas échéant.

Les actions privilégiées sont de niveau 1 et les obligations sont de niveau 2. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

Passifs financiers

Les créiteurs et frais courus sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces passifs financiers sont présentés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers non consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers non consolidés, ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers non consolidés. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur nette de réalisation des stocks, la juste valeur des investissements, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations, la valeur du passif au titre des prestations constituées et les revenus de subventions liés à la COVID-19. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations (suite)

Les revenus constatés par le MSO et SO nécessitent certaines estimations. L'Hôpital a conclu des ententes de responsabilisation qui énoncent les droits et obligations des parties à l'égard du financement fourni à l'Hôpital par le MSO et SO pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021. Les ententes de responsabilisation établissent certaines normes de rendement et les obligations qui établissent des résultats acceptables pour le rendement de l'Hôpital dans un certain nombre de domaines.

Si l'Hôpital ne respecte pas ses normes de rendement ou ses obligations, le MSO / SO peut ajuster le financement reçu par l'Hôpital. Ni le MSO, ni SO ne sont tenus de communiquer certains ajustements au financement avant la soumission des données de fin d'année. Puisque ces données ne sont soumises qu'après l'achèvement des états financiers, le montant du financement de MSO/SO reçu au cours d'une année pourrait augmenter ou diminuer après la fin de l'exercice. Le revenu comptabilisé dans ces états financiers représente les meilleures estimations de la direction des montants qui ont été gagnés au cours de l'année.

Apports reçus sous forme de services

L'Hôpital comptabilise les apports importants reçus sous forme de services à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, que les services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et auraient dû être achetés par l'Hôpital à défaut d'un apport.

Un nombre important de bénévoles consacrent de nombreuses heures à l'Hôpital chaque année. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de leurs apports, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers non consolidés.

Constatation des produits

L'Hôpital applique la méthode de report pour comptabiliser les apports, y compris les allocations de Santé Ontario.

En vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, l'Hôpital reçoit son financement principalement de Santé Ontario. Les allocations sont conclues dans une entente de responsabilisation des services hospitaliers négociée par l'entremise de mécanismes établis par Santé Ontario et le MSO. Santé Ontario (SO), une société d'état du gouvernement de l'Ontario, a été créé le 6 juin 2019.

Les allocations sont constatées à titre de produits dans la période à laquelle elles s'appliquent lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les allocations approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie d'une allocation vise une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

L'Hôpital reçoit du financement au titre du fonctionnement dans le cadre de certains programmes de Santé Ontario. Le montant final des produits d'exploitation constatés est approuvé de manière définitive lorsque Santé Ontario examine les rapports financiers et les statistiques de l'Hôpital pour l'exercice. Tout rajustement potentiel découlant de l'examen de Santé Ontario est constaté dans la période où le rajustement est effectué.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant du régime d'assurance-maladie provincial, d'autres régimes ou de services, présentés sous les rubriques Services aux patients et Suppléments pour chambres et quote-part des patients, sont comptabilisés lorsque les biens sont vendus ou que les services sont rendus.

Les subventions et le financement autorisés par le MSO/SO à la fin de l'exercice, et pour lesquels une fin ou une utilisation spécifique a été identifiée sont comptabilisés comme des revenus lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'Hôpital s'est conformé et continue à se conformer à toutes les conditions nécessaires pour obtenir la subvention. La constatation des produits associés à de telles subventions oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation de ces états financiers non consolidés. Le financement final approuvé est soumis au processus de conciliation des bailleurs de fonds et pourrait différer de ces estimations. Plus de détails sur le financement de la réponse à la pandémie de la COVID-19 sont fournis à la note 18.

Les gains et pertes non réalisés sur les placements évalués à la juste valeur sont comptabilisés à l'état non consolidé des gains (pertes) de réévaluation cumulés.

Les autres produits de placement sont constatés lorsqu'ils sont réalisés et deviennent exigibles.

Les apports afférents aux immobilisations reçus par l'Hôpital sont reportés et comptabilisés aux produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de rachat, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré à l'exception de l'inventaire de médicaments qui est évalué selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont initialement comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations reçues en apport est considéré comme étant la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire et la durée indiquée ci-dessous.

| | |
|----------------------------------------------|------------|
| Bâtiments | 40 ans |
| Équipement pour l'exploitation des bâtiments | 5 à 28 ans |
| Équipements | 3 à 20 ans |

Les coûts des projets en cours sont accumulés et transférés à titre d'immobilisations lorsqu'ils sont prêts à être utilisés.

2. Méthodes comptables (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement des logiciels dossier santé électronique (DSE) et de l'horaire électronique est calculé selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

Les coûts des logiciels en développement sont accumulés et transférés à titre d'actif incorporel lorsqu'ils sont prêts à être utilisés.

Réduction de valeur des immobilisations

L'Hôpital comptabilise en charges dans l'état non consolidé des résultats une réduction de valeur lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Régimes d'avantages sociaux futurs

L'Hôpital constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux futurs. Les coûts des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés sont établis par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de l'hypothèse la plus probable, selon la direction, quant à l'âge de retraite des employés et aux coûts prévus des services de santé. L'évaluation actuarielle la plus récente a eu lieu le 31 mars 2022. La prochaine évaluation aura lieu le 31 mars 2025.

Pour les fins du calcul du coût de l'exercice, le coût des services passés est constaté à l'état non consolidé des résultats lorsqu'ils sont accordés. Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du restant de la carrière active des employés (DMERCA).

L'Hôpital est membre du Healthcare of Ontario Pension Plan, un régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime de retraite, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application de principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées. L'Hôpital inclut au titre des charges liées au régime le coût des services rendus de l'exercice, l'amortissement des coûts des services passés et les coûts d'intérêt liés aux futures cotisations de l'employeur au régime pour les services passés des employés.

3. Débiteurs

| | 0-30 jours | 31-90 jours | 91 jours + | 2022 Total |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Allocations du Ministère de la Santé de l'Ontario et Santé Ontario | 4 022 991 | 1 627 616 | 10 994 164 | 16 644 771 |
| Services aux patients | 2 826 492 | 1 582 001 | 1 624 393 | 6 032 886 |
| Santé Montfort, sans intérêt | 717 529 | 1 209 021 | 1 123 264 | 3 049 814 |
| Fondation de l'Hôpital Montfort, sans intérêt | 7 413 | 22 | 4 200 000 | 4 207 435 |
| Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, sans intérêt | 92 006 | 162 172 | 673 410 | 927 588 |
| Montfort Renaissance, sans intérêt | 13 980 | — | — | 13 980 |
| Autres | 1 220 341 | 873 212 | 586 089 | 2 679 642 |
| | 8 900 752 | 5 454 044 | 19 201 320 | 33 556 116 |
| Provision pour créances douteuses – services aux patients et autres | (449 243) | — | (1 214 544) | (1 663 787) |
| | 8 451 509 | 5 454 044 | 17 986 776 | 31 892 329 |
| | | | | 2021 |
| | 0-30 jours | 31-90 jours | 91 jours + | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Allocations du Ministère de la Santé de l'Ontario et Santé Ontario | 9 748 496 | 2 306 848 | 821 087 | 12 876 431 |
| Services aux patients | 3 300 916 | 3 118 743 | 2 587 424 | 9 007 083 |
| Santé Montfort, sans intérêt | 673 095 | 1 293 515 | (3 572) | 1 963 038 |
| Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, sans intérêt | 30 389 | — | — | 30 389 |
| Autres | 7 780 944 | 239 855 | 661 334 | 8 682 133 |
| | 21 533 840 | 6 958 961 | 4 066 273 | 32 559 074 |
| Provision pour créances douteuses – services aux patients et autres | (1 120 091) | — | (2 324 214) | (3 444 305) |
| | 20 413 749 | 6 958 961 | 1 742 059 | 29 114 769 |

4. Placements

| | 2022 \$ | 2021 \$ |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|
| Fonds d'opération | | |
| <i>Placements évalués à la juste valeur</i> | | |
| Institutions financières | | |
| Actions privilégiées – coût : nul \$ (1 363 394 \$ en 2021) | — | 1 352 905 |
| <i>Placements évalués au coût après amortissement</i> | | |
| Obligations | | |
| Fédéral, provincial et municipal – juste valeur : 3 313 291 \$ (3 984 318 \$ en 2021) | 3 282 720 | 3 772 230 |
| Intérêts courus – juste valeur : 150 824 \$ (155 530 \$ en 2021) | 150 824 | 155 530 |
| | 3 433 544 | 3 927 760 |
| Tranche échéant à court terme | — | — |
| | 3 433 544 | 3 927 760 |
| | 3 433 544 | 5 280 665 |
| Fonds de réserves pour immobilisations | | |
| <i>Placements évalués au coût après amortissement</i> | | |
| Obligations | | |
| Institutions financières – juste valeur : 23 872 156 \$ (16 684 402 \$ en 2021) | 24 331 278 | 16 590 204 |
| Fédéral, provincial et municipal – juste valeur: 15 220 538 \$ (14 214 946 \$ en 2021) | 15 755 954 | 13 932 584 |
| Compagnies - juste valeur: 249 177 \$ (nul \$ en 2021) | 266 733 | — |
| Intérêts courus – juste valeur : 249 657 \$ (189 320 \$ en 2021) | 249 657 | 189 320 |
| | 40 603 622 | 30 712 108 |
| Tranche échéant à court terme | 7 950 000 | 7 027 960 |
| | 32 653 622 | 23 684 148 |

Les obligations du Fonds de réserves pour immobilisations et du Fonds d'opération viennent à échéance entre juin 2022 et janvier 2023 et portent des taux de rendement variant entre 0,75 % et 3,80 % (échéance entre avril 2021 et septembre 2030 et portent des taux de rendement variant entre 0,90 % et 3,80 % en 2021).

5. Immobilisations

| | Coût | Amortissement cumulé | 2022 Valeur nette comptable | 2021 Valeur nette comptable |
|-----------------------------------------------|--------------------|----------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Terrains | 1 636 611 | — | 1 636 611 | 1 636 611 |
| Bâtiments | 309 688 170 | 102 881 216 | 206 806 954 | 149 171 158 |
| Équipements pour l'exploitation des bâtiments | 59 460 025 | 31 440 644 | 28 019 381 | 13 293 971 |
| Équipements pour Projets en cours | 68 623 423 | 43 809 723 | 24 813 700 | 18 008 618 |
| | 5 582 397 | — | 5 582 397 | 84 091 677 |
| | 444 990 626 | 178 131 583 | 266 859 043 | 266 202 035 |

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a acquis des immobilisations pour une valeur de 15 344 218 \$ (81 077 018 \$ en 2021) et a disposé d'immobilisations pour une valeur de 13 835 272 \$ (4 984 \$ en 2021).

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au 31 mars 2022, il y a 4 489 509 \$ (13 585 581 \$ en 2021) d'additions d'immobilisations corporelles qui n'ont pas été payées et qui sont incluses dans les comptes payables. Comme aucune trésorerie n'a encore été utilisé pour l'achat de ces immobilisations corporelles, les montants ont été soustrait des lignes respectives à l'état non consolidé des flux de trésorerie.

6. Actifs incorporels

| | Coût | Amortissement cumulé | 2022 Valeur nette comptable | 2021 Valeur nette comptable |
|----------------------------|-------------------|----------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Logiciels – DSE | 27 855 657 | 14 662 219 | 13 193 438 | 5 148 652 |
| Horaire électronique | 1 030 321 | 237 204 | 793 117 | 256 289 |
| Logiciels en développement | 128 480 | — | 128 480 | 6 338 178 |
| Refonte du site web | 185 890 | 31 423 | 154 467 | 64 141 |
| | 29 200 348 | 14 930 846 | 14 269 502 | 11 807 260 |

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a acquis des actifs incorporels pour une valeur de 5 168 166 \$ (3 369 791 \$ en 2021) et a disposé d'actifs incorporels d'une valeur nulle (valeur nulle en 2021).

7. Emprunt bancaire

L'Hôpital dispose d'une marge de crédit autorisée de 3 000 000 \$ (3 000 000 \$ en 2021). Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,4 % (0,4% en 2021). Au 31 mars 2022 et 2021, cette marge de crédit est inutilisée.

8. Crédoiteurs et frais courus

| | 2022 | 2021 |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires, avantages sociaux et déductions à la source | 18 698 341 | 21 266 724 |
| Fournisseurs | 11 453 804 | 24 852 011 |
| Remboursement à Santé Ontario et autres instances gouvernementales de l'Ontario | 19 820 274 | 12 526 950 |
| Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, sans intérêt | — | 35 450 |
| Institut du savoir Montfort, sans intérêt | 1 151 236 | 487 519 |
| Fondation de l'Hôpital Montfort, sans intérêt | — | 6 904 |
| | 51 123 655 | 59 175 558 |

9. Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

L'Hôpital participe au Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Tous les employés à temps complet doivent obligatoirement adhérer au HOOPP. Ce régime est aussi offert sur une base volontaire aux employés occasionnels et à temps partiel. Le coût des contributions au régime de retraite imputé aux charges de l'Hôpital pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, s'élève à 9 039 365 \$ (9 214 841 \$ en 2021). Les plus récents états financiers audités datés du 31 décembre 2022 indique que le régime HOOPP est entièrement capitalisé.

Avantages postérieurs à l'emploi

L'Hôpital offre également à ses employés des soins de santé, des soins dentaires et des assurances vie et continue de leur offrir ces avantages après leur départ à la retraite. L'obligation liée à ces avantages est basée sur l'évaluation actuarielle datée au 31 mars 2022 (l'obligation liée aux avantages de 2021 est basée sur l'évaluation actuarielle effectuée au 31 mars 2019 et extrapolé pour l'année terminée le 31 mars 2021). Les informations relatives à ces avantages se présentent comme suit :

| | 2022 | 2021 |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Situation du régime | | |
| Obligation au titre des prestations constituées au début | 10 028 900 | 9 550 600 |
| Coût des services courants | 768 100 | 789 200 |
| Gain actuariel amorti | (1 720 900) | (292 500) |
| Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées | 328 300 | 321 600 |
| Contribution de l'Hôpital | (372 700) | (340 000) |
| Obligation au titre des prestations constituées à la fin | 9 031 700 | 10 028 900 |
| Gain actuariel non amorti | 2 979 939 | 1 353 039 |
| Passif au titre de prestations constituées | 12 011 639 | 11 381 939 |

9. Avantages sociaux futurs (suite)

| | 2022 | 2021 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------|
| Hypothèses actuarielles | | |
| Taux d'actualisation sur les passifs | 3,89% | 3,21 % |
| Augmentation des coûts dentaires | 4,00% | 4,00 % |
| Augmentation du coût des soins de santé (diminution de 0,5 % par année jusqu'à l'atteinte du taux plancher de 5,0 %) | 5,00% | 5,00 % |
| Période d'amortissement des pertes ou gains actuariels (DMERCA) | 14,40 ans | 15,30 ans |

La charge de l'exercice se détaille comme suit :

| | 2022 | 2021 |
|----------------------------------------------------------------|------------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Coût des services courants | 768 100 | 789 200 |
| Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées | 328 300 | 321 600 |
| Amortissement du gain actuariel | (94 000) | (74 200) |
| | 1 002 400 | 1 036 600 |

10. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent la fraction non amortie et la fraction inutilisée des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations.

| | 2022 | 2021 |
|------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début | 215 749 216 | 155 648 108 |
| Apports octroyés au cours de l'exercice * | 12 908 567 | 67 562 456 |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations | | |
| Amortissement des apports liés aux bâtiments | (8 608 100) | (7 044 817) |
| Amortissement des apports liés aux équipements | (1 211 355) | (416 532) |
| Solde à la fin | 218 838 328 | 215 749 216 |

* Parmi les apports octroyés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022, la majorité provient principalement de quatre subventions distinctes. Le tableau présenté ci-bas en fait état.

10. Apports reportés afférents aux immobilisations (suite)

| | Apports octroyés | Compte à recevoir | 2022 Revenu constatés |
|------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Fondation de l'Hôpital Montfort | | | |
| Carrefour santé d'Orléans | 9 100 000 | 3 800 000 | 393 750 |
| Santé Ontario | | | |
| Équipements médicaux | 1 631 667 | 1 331 437 | 6 680 |
| Ministère de la santé de l'Ontario | | | |
| Carrefour santé d'Orléans- COVID | 1 116 660 | 1 116 660 | 20 937 |
| Carrefour santé d'Orléans | 803 631 | 806 631 | 36 925 |
| | 12 651 958 | 7 054 728 | 458 292 |

Les apports octroyés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2021 provenaient principalement de deux subventions d'un montant total de 64 404 095 \$ du Ministère de la Santé de l'Ontario, dont 61 549 271 \$ pour le projet du Carrefour santé Orléans et 2 854 824 \$ pour le financement COVID-19 achats en capital.

11. Virement interfonds

Au cours de l'exercice, un montant de 2 234 732 \$ (3 078 372 \$ en 2021) a été transféré du Fonds de réserves pour immobilisations – projets de transformation au Fonds d'opération pour financer le projet du dossier santé électronique. Un montant de 3 377 599 \$ (5 852 027 \$ en 2021) a aussi été transféré de la part locale des coûts de cycle de vie des édifices en lien avec le remplacement des équipements majeurs de l'infrastructure.

12. Fournitures et autres charges

| | 2022 | 2021 |
|------------------------------------|-------------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Fournitures | 7 867 031 | 8 582 537 |
| Honoraires professionnels | 2 341 551 | 1 723 621 |
| Services achetés | 17 479 054 | 17 318 272 |
| Dépenses des bâtiments et terrains | 1 303 543 | 2 537 958 |
| Dépenses d'équipement | 9 755 495 | 8 673 740 |
| Dépenses diverses | 5 155 471 | 5 470 412 |
| | 43 902 145 | 44 306 540 |

13. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement

| | 2022 | 2021 |
|--------------------------------|--------------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Débiteurs | (2 777 560) | (12 142 837) |
| Stocks | (26 021) | (956 725) |
| Frais payés d'avance | 32 639 | (312 894) |
| Compte à recevoir à long-terme | 218 750 | (583 334) |
| Créditeurs et frais courus | 1 044 169 | 16 338 324 |
| Produits reportés | (49 176) | 1 565 765 |
| Retenue de garantie | (41 530) | (552 521) |
| | (1 598 729) | 3 355 778 |

14. Présentation des entités contrôlées et opérations entre apparentés

L'Hôpital effectue des transactions avec plusieurs apparentés, lesquelles sont présentées ci-dessous.

Toutes les opérations entre apparentés ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Santé Montfort

Santé Montfort est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario. Ses objectifs sont d'établir et d'exploiter un centre de soins de longue durée dans l'Est de l'Ontario, d'exploiter un service alimentaire et de gérer un contrat avec le ministère de la Défense nationale afin d'offrir des services de santé. L'Hôpital exerce un contrôle sur Santé Montfort du fait que la plupart des membres de son conseil d'administration sont également membres du conseil d'administration ou de la direction de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a fourni des services aux patients, administratifs et opérationnels à Santé Montfort pour une valeur d'échange établie entre les apparentés à 7 293 464 \$ (6 995 197 \$ en 2021). Ce montant est inclus sous la rubrique Services aux patients à l'état non consolidé des résultats.

De plus, l'Hôpital s'est engagé à louer une portion de son terrain à Santé Montfort en vertu d'un bail à long terme. Ce terrain a servi à la construction du centre de soins de longue durée de Santé Montfort. Le bail est pour une période de 20 ans se terminant en mars 2023, pour un montant de 1 \$ annuellement. Au cours de l'exercice, l'Hôpital a reçu un montant de 18 544 \$ (203 660 \$ en 2021) de Santé Montfort à titre de loyer pour la clinique de réadaptation, dont les activités ont pris fin le 31 mai 2021. Ce montant est inclus sous la rubrique Services auxiliaires et autres à l'état non consolidé des résultats.

Finalement, l'Hôpital s'est engagé auprès de Santé Montfort en vertu d'un bail à long terme à verser, pour la location d'un terrain, un loyer annuel de 1 \$ pour une période de 50 ans se terminant en juin 2068. Le Carrefour santé Orléans est situé sur ce terrain.

Institut du savoir Montfort

L'Institut du savoir Montfort (l'« Institut ») est un organisme de bienfaisance constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* afin d'opérer une institution dédiée à la création et à la transmission des connaissances, tout en faisant la promotion des objectifs de l'Hôpital. L'Hôpital est le membre unique de l'Institut et exerce un contrôle sur les activités de l'Institut.

L'Institut est engagé d'après un contrat de services avec l'Hôpital pour l'octroi réciproque de services conseils et de services externalisés. En vertu de ce contrat de services, l'Institut s'engage à offrir des services scientifiques, d'enseignement, de développement professionnel continu et de bibliothèque à l'Hôpital. L'Hôpital s'engage à offrir des services de ressources humaines, de finances, de déploiement et d'administration des solutions informatiques, de communication, d'évaluation éthique, de maintenance, de désignations et autres à l'Institut, et ce, à titre gratuit. La valeur d'échange, valeur établie par les apparentés, pour les services achetés par l'Hôpital auprès de l'Institut au cours de l'exercice est de 4 724 294 \$ (3 528 314 \$ en 2021). Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats à l'exception de 61 812 \$ qui a été inclus dans la rubrique Immobilisations à l'état non consolidé de la situation financière.

14. Présentation des entités contrôlées et opérations entre apparentés (suite)

Les états financiers des organismes apparentés à l'Hôpital sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les sommaires financiers du 31 mars 2021 de l'Institut du Savoir Montfort sont divulgués avec les sommaires financiers de Santé Montfort de 31 mars 2022 et 2021 comme suit :

| | Santé Montfort | | Institut du savoir Montfort* |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------|------------------------------|
| | 2022 | 2021 | 2021 |
| | \$ | \$ | \$ |
| État de la situation financière | | | |
| Actif | 46 040 646 | 44 950 230 | 7 102 511 |
| Passif | 38 476 004 | 37 679 596 | 6 313 259 |
| Actif net | 7 564 642 | 7 270 634 | 789 252 |
| État des résultats | | | |
| Produits | 2 225 448 | 2 158 824 | 6 375 352 |
| Charges | 1 895 819 | 1 666 289 | 6 295 899 |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les activités abandonnées | 248 624 | (46 512) | 79 453 |
| Activités abandonnées | 45 384 | 69 480 | — |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | 294 008 | 22 968 | 79 453 |
| État des flux de trésorerie | | | |
| Activités de fonctionnement | 727 062 | 91 824 | (2 898 782) |
| Activités d'investissement | (122 099) | 2 565 805 | (245 713) |
| Activités de financement | 72 127 | (2 563 787) | 3 035 796 |

* Les états financiers au 31 mars 2022 de l'Institut du Savoir Montfort ne sont pas disponibles présentement.

Fondation de l'Hôpital Montfort et Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort

La Fondation de l'Hôpital Montfort et Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort sont constituées en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Leur objectif respectif est de prélever, de recevoir et d'administrer des fonds, et d'appliquer ces mêmes fonds ainsi que les produits qui en découlent, pour promouvoir le développement et l'avancement de l'Hôpital ainsi que le bien-être de ses patients. L'Hôpital détient un intérêt économique dans la Fondation de l'Hôpital Montfort et dans Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort. Les deux entités versent des dons à l'Hôpital annuellement. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, des dons de 9 696 269 \$ et 6 412 \$ ont été versés à l'Hôpital respectivement par Fondation de l'Hôpital Montfort et Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort (2 702 466 \$ et 32 295 \$ respectivement en 2021).

Au 31 mars 2022, le solde de fonds de Fondation de l'Hôpital Montfort et Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort était respectivement de 9 764 039 \$ et 566 441 \$ (17 278 365 \$ et 677 292 \$ respectivement en 2021).

La Fondation de l'Hôpital Montfort opère le stationnement de l'Hôpital et détient une licence d'utilisation de stationnement d'une valeur comptable nette de 2 052 197 \$ au 31 mars 2022 (2 599 449 \$ au 31 mars 2021).

14. Présentation des entités contrôlées et opérations entre apparentés (suite)

Montfort Renaissance Inc.

Montfort Renaissance Inc. est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario. Sa mission est de revendiquer, de développer et d'offrir un éventail de services de santé mentale communautaire. L'Hôpital détient un intérêt économique dans Montfort Renaissance Inc. L'Hôpital a confié l'exploitation du centre de sevrage d'Ottawa à Montfort Renaissance Inc. À ce titre, un montant de 1 792 250 \$ (1 833 706 \$ en 2021) a été versé à Montfort Renaissance Inc., soit la somme que l'Hôpital a reçu du MSO. Ce montant est inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

L'Hôpital a également accordé une licence d'occupation des locaux et d'équipement relatif au centre de sevrage à Montfort Renaissance Inc. En contrepartie, Montfort Renaissance Inc. paie un droit de licence minimal mensuel de 1 \$ ainsi qu'un droit de licence additionnel représentant les coûts d'exploitation liés à l'immeuble. Cette entente est renouvelable annuellement.

Autres intérêts économiques

Ottawa Regional Hospital Linen Services Incorporated

L'Hôpital est un membre fondateur de Ottawa Regional Hospital Linen Services Incorporated (« ORHLS »). ORHLS a été créé dans le but de fournir des services de buanderie aux hôpitaux membres sur une base de coût par services. L'entité, un organisme sans but lucratif, est incorporé sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario.

Au 31 mars 2022, l'Hôpital détient une portion de l'actif net de ORHLS pour un montant 1 651 287 \$ (1 244 638 \$ en 2021) sur l'actif net total de 18 010 425 \$ (14 513 689 \$ en 2021). Le montant n'est pas inclus dans les états financiers non consolidés de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a payé 2 509 619 \$ (2 297 533 \$ en 2021) à ORHLS pour des services de buanderie dans le cours normal de ses opérations. Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats. De plus, un montant de 2 825 564 \$ a été réclamé à Santé Ontario par l'Hôpital Montfort pour des dépenses additionnelles COVID engagées par ORHLS pour le compte de la région de Champlain. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange.

Services d'approvisionnement de santé de Champlain (SASC) et Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO)

L'Hôpital est membre fondateur de Services d'approvisionnement de santé Champlain (SASC) et de l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO). Ces entités ont été respectivement créées dans le but d'agir à titre de regroupement d'achat ainsi que de fournir des services de laboratoire. Ces entités sont des organismes sans but lucratif incorporés sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a payé 145 839 \$ (141 288 \$ en 2021) à SASC pour faire partie d'un regroupement d'achat, et 8 923 294 \$ (9 989 472 \$ en 2021) à ALREO pour des services de laboratoire. Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange.

Au 31 mars 2022, les montants à payer à SASC s'élèvent à 31 665 \$ (28 863 \$ en 2021) et sont inclus sous la rubrique Crédoiteurs et frais courus.

15. Gestion des risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non à l'état non consolidé de la situation financière.

L'Hôpital prend des mesures pour gérer le risque de crédit associé aux services aux patients et établit une provision pour créances douteuses en tenant compte des tendances historiques et d'autres informations telle la situation économique.

La quasi-totalité du total des débiteurs provenant des services aux patients sont à recevoir du Régime d'assurance maladie d'une province canadienne et de patients. Ces derniers respectent les modalités de paiement habituelles. L'Hôpital n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque partie.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt et leur volatilité.

Une gestion prudente est exercée pour minimiser l'impact de toute fluctuation éventuelle des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque relié à la capacité de l'Hôpital de réunir les fonds nécessaires pour faire face à une obligation financière figurant ou non au à l'état non consolidé de la situation financière.

La gestion des liquidités a pour objectif de garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer les engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. Pour l'ensemble des actifs gérés, ce risque peut engendrer une incapacité de liquider ou de dénouer à un juste prix une position prise sur le marché.

La direction revoit sa position de liquidité régulièrement afin de s'assurer de maintenir un niveau de liquidité acceptable et de minimiser tout risque éventuel. L'Hôpital détient actuellement des liquidités suffisantes pour limiter le risque de liquidité.

16. Engagements contractuels

Carrefour santé d'Orléans

Le Carrefour santé d'Orléans est un projet de centre de santé unique et novateur qui doit regrouper une gamme de soins spécialisés et communautaires.

La construction du centre doit être financé majoritairement par le Ministère de la Santé de l'Ontario et le ministère des Soins de longue durée de l'Ontario. Il est également prévu que l'Hôpital et sa communauté devront assumer approximativement 13 % des coûts de ce projet. Le projet Carrefour santé d'Orléans est estimé à une valeur totale de 83 500 000 \$ à terme.

Dans le cadre de ce projet, l'Hôpital s'est engagé envers certains fournisseurs pour différents contrats d'une valeur totale de 3 978 103 \$ dont la réalisation s'échelonne jusqu'en janvier 2023. Au 31 mars 2022, la valeur restante de ces engagements totalise 28 596 \$ (1 106 234 \$ en 2021).

16. Engagements contractuels (suite)

Projet pour le remplacement des équipements majeurs de l'infrastructure

Dans le cadre de ce projet, l'Hôpital s'est engagé envers un fournisseur pour un contrat d'une valeur totale de 14 623 850 \$ dont la réalisation sera complétée dans l'exercice 2022-2023. Au 31 mars 2022, la valeur restante de cet engagement totalise 532 781 \$ (3 211 234 \$ en 2021).

17. Éventualités

Passif éventuel – Équité salariale en négociation avec Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario (AIIO)

L'Hôpital s'est engagé dans des négociations qui créeront potentiellement une obligation financière relativement au programme d'équité salariale avec AIIO. En date de publication des états financiers non consolidés, la direction ne possédait pas l'information nécessaire pour lui permettre de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Pour cette raison, aucun passif n'a été comptabilisé aux états financiers non consolidés au 31 mars 2022. Tout montant éventuel sera comptabilisé aux charges de l'exercice en cours lorsque le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Caution

L'Hôpital s'est porté garant du remboursement d'un prêt à long terme contracté par Santé Montfort pour un montant de 13 968 000 \$ (17 204 000 \$ en 2021), et de couvertures de remplacement de risque en vertu d'un contrat de taux d'intérêt pour un montant de 45 153 \$ (1 007 937 \$ en 2021). L'Hôpital estime que la probabilité d'avoir à engager des coûts importants en raison de cette garantie est faible.

Litige

La nature des activités de l'Hôpital fait en sorte qu'il y a habituellement des litiges en cours ou possibles. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2022, la direction estime que l'Hôpital est muni d'une défense valable et d'une couverture d'assurance appropriée. Dans l'éventualité où le dénouement de l'une ou de plusieurs de ces réclamations serait défavorable à l'Hôpital, la direction est d'avis qu'une telle situation ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière de l'Hôpital.

L'Hôpital est impliqué dans un litige avec un fournisseur pour laquelle la direction a inscrit sa meilleure estimation de l'issue dans les états financiers. Si le résultat final de cette éventualité est différent des estimations enregistrées, entraînant ainsi des dépenses supplémentaires, la différence sera enregistrée dans l'année du règlement. La direction est d'avis que cette réclamation ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière de l'Hôpital.

Un groupe d'hôpitaux, dont l'Hôpital fait partie, a mis sur pied le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »). Le HIROC est enregistré en tant que bourse d'assurance réciproque au sens des lois provinciales sur les assurances, qui permettent à des personnes d'échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la fourniture d'assurance responsabilité civile aux organismes de santé dans les provinces et territoires où il est titulaire d'une licence. Les souscripteurs paient des primes annuelles, actuariellement déterminées et, le cas échéant, ils font l'objet d'une nouvelle évaluation lorsque les pertes subies par le groupe pendant les années de cotisation sont supérieures à ces primes. Aucune réévaluation n'avait été faite au 31 mars 2022.

18. COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus.

À la suite de la riposte à la pandémie de COVID-19, l'Hôpital a connu un changement dans la demande de ses services et a engagé des dépenses non budgétées au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022. Le MSO / SO a publié une série d'annonces de financement au cours de l'année pour soutenir la réponse continue à la COVID-19 dans le secteur hospitalier. Les diverses enveloppes de financement sont destinées à soutenir les soins aux patients pendant la pandémie, à réduire les pressions opérationnelles résultant des arriérés chirurgicaux, des procédures retardées ou annulées. De plus, ces enveloppes de financement servent à compenser les dépenses de fonctionnement et d'investissement supplémentaires engagées pour fournir des soins directs contre la COVID-19, y compris des évaluations, l'administration de vaccins et des soins intensifs.

La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers et la situation de l'Hôpital aux périodes futures.

19. Évènement postérieur à la date du bilan

Depuis le 14 avril 2022, l'Hôpital Montfort est garant de la marge de crédit de 2 500 000 \$ de la Fondation de l'Hôpital Monfort.

L'Hôpital estime que la probabilité d'avoir à engager des coûts importants en raison de cette garantie est faible.